

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE

1960 - 1961

2 NOVEMBRE 1960 EDITION EN LANGUE FRANÇAISE DOCUMENT 96

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

fait au nom de la

Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer
et de la

délégation chargée d'une mission d'étude et d'information
dans certains pays et territoires associés d'outre-mer

sur

les problèmes de l'association des pays et
territoires d'outre-mer à la
Communauté Economique Européenne

par

M. Walter SCHEEL

Rapporteur

96
APE 1960-1961:96

La Délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer a conclu l'examen des problèmes politiques, juridiques, économiques et sociaux découlant de la mission effectuée à l'Ile de la Réunion, dans la République malgache, en Somalie alors sous tutelle italienne et à la Côte française des Somalis.

M. W. SCHEEL a été désigné comme Rapporteur.

Le présent rapport a été approuvé le 18 novembre 1960.

Etaient présents :

M. W. SCHEEL, Président et Rapporteur,
M.M: G. MORO et G. KREYSSIG, Vice-Présidents,
M. L. DE BLOCK, Rapporteur,
M. M. van der GOES van N.TERS,
E. F. LE HODEY,
M. M. PEDINI, Rapporteur,
M. L. PEYREFITTE, Rapporteur,
M. J. RAMIENSON.

Conformément au dernier alinéa de la résolution adoptée par l'Assemblée le 31 mars 1960, la Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer s'est réunie le 18 novembre 1960, à Strasbourg, sous la présidence de M. W. SCHEEL, afin d'étudier les conclusions de la délégation sur la base des trois Rapports présentés par MM. PEYREFITTE, DE BLOCK et PEDINI.

M. W. SCHEEL a été désigné comme Rapporteur.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité .

...../

Etaient présents :

M. W. SCHEEL, Président et Rapporteur,
M. G. LANGIOY,
M. A. DE BLOCK, suppléant M. R. CARCASSONNE,
M. F. DEHOUSSE,
M. H. van der GOES van NATERS,
M. Ch. JANSSENS,
M. H. KALBITZER,
M. G. KREYSSIG, suppléant M. M. SCHMIDT,
M. P. LE HODEY, suppléant M. R. CHARPENTIER,
M. L. METZGER,
M. G. MORO,
M. E. PEDINI, suppléant M. D. MURANI,
M. A. PEYREFITTE,
M. J. RAMIZASON,
M. J. VILL.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

sur

les problèmes de l'association des pays et
territoires d'outre-mer à la
Communauté Economique Européenne

par

M. W. SCHEEL

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Délégation et votre Commission ont procédé, le 18 novembre 1960, à l'examen final des résultats de la mission accomplie en juin 1960 dans plusieurs pays et territoires associés à la Communauté Economique Européenne, résultats consignés dans les Rapports présentés au nom de la Commission par MM. PEYREFITTE, de BLOCK et PEDINI.

Dans cet examen, la Délégation et votre Commission ont tenu compte des débats en séance publique ainsi que des déclarations de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Par conséquent, l'Assemblée est invitée à adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative aux problèmes de l'association des
pays et territoires d'outre-mer à la
Communauté Economique Européenne

L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE

- Ayant pris acte des rapports établis par sa Délégation et sa Commission compétente, à la suite d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés,
- Consciente de la nécessité d'une contribution importante de la Communauté européenne à l'élévation du niveau de vie des populations d'outre-mer,

I. Quant aux problèmes politiques et juridiques de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Economique Européenne

- REAFFIRME la nécessité de donner un caractère paritaire à l'association ;
- SOULIGNE l'urgence d'une participation des pays et territoires associés à l'exécution de l'association et d'une adaptation des modalités de l'association ;
- CONSTATE que, pour les Etats membres, le principe de l'association ne saurait être remis en question parce qu'il résulte du Préambule, de l'article 3, paragraphe k, et de la 4ème partie du Traité instituant la C.E.E. ;

- ESTIME que les pays associés devenus indépendants peuvent continuer l'association ; le cas échéant, des solutions ad hoc doivent être adoptées ;
- INSISTE pour que les négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention d'application relative à l'association soient engagées dans le plus bref délai possible avec les représentants des Etats associés ;
- SOUHAITE que l'article 16 de la Convention d'application relative à l'association trouve une application pratique aux départements français d'outre-mer de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane ;

II. Quant aux problèmes économiques de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Economique Européenne

- CONSIDERE que la politique commerciale est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de l'association ;
- INSISTE à nouveau pour que l'intensification des relations commerciales entre les pays associés d'outre-mer et les Etats membres de la Communauté européenne fasse des progrès plus rapides ;
- ESTIME qu'il doit être établi un mécanisme de stabilisation des prix des matières premières qui constituera l'une des formes les plus efficaces du concours de l'Europe au développement des pays et territoires associés ;
- RECOMMANDE vivement que le fonctionnement du Fonds Européen de Développement soit assoupli et accéléré ;
- EST CONVAINCUE qu'à partir du 1er janvier 1963, tant les moyens que le cadre et les modalités du concours financier européen doivent être substantiellement élargis, conformément aux suggestions du rapport économique (doc. n° 85) ;

- INVITE la Commission de la C.E.E. à prendre en charge, en totalité ou en partie, les Instituts de recherche agricole des Etats associés et à mettre à la disposition de ces derniers des techniciens qualifiés en matière de vulgarisation agricole ;
- SOULIGNE que la Communauté Européenne et ses institutions contribuent, dans le respect de l'indépendance de décision des Etats associés et dans la plus large mesure possible, à l'établissement d'une programmation d'ensemble englobant les problèmes que pose le développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'infrastructure en vue de rendre plus efficace la coopération économique entre l'Europe et l'Afrique.

III. Quant aux problèmes sociaux de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne

- SOULIGNE l'étroite interdépendance entre le développement économique et le progrès social ;
- EST CONVAINCUE que toute politique d'investissements et de développement doit s'insérer nécessairement dans le cadre d'une action tendant à favoriser le développement des valeurs humaines ;
- INVITE l'Exécutif de la C.E.E. à mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose afin de contribuer à une politique sociale orientée dans cette direction et ayant pour but d'encourager le renforcement de la conscience civique et syndicale ;
- AFFIRME l'intérêt particulier que présente l'extension de l'infrastructure scolaire dans toutes ses formes en tenant compte d'une meilleure adaptation au milieu et à la tradition locale ;
- RECOMMANDE que la Communauté accorde son concours technique et humain pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays associés tout en respectant les valeurs et les institutions qui leur sont propres ;

- SOUHAITE que le concours financier de la Communauté puisse également s'étendre aux frais de fonctionnement de l'équipement social ;
- EXPRIME le voeu que les Etats membres mènent une politique plus active dans le domaine de l'octroi de bourses d'études aux étudiants provenant des pays associés ;
- EXPRIME le voeu que les Etats membres recourent aux moyens les plus indiqués pour intéresser sans cesse davantage la jeunesse européenne aux problèmes des peuples associés, compte tenu qu'une politique d'aide financière, économique et sociale demande aussi une assistance humaine et technique suffisante ;
- SE FELICITE de l'action entreprise par l'Exécutif de la C.E.E. tendant à contribuer à la formation et au perfectionnement technique des cadres des pays associés .

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SEANCE

1960 - 1961

23 NOVEMBRE 1960

EDITION EN LANGUE FRANCAISE

DOCUMENT N°96/1

AMENDEMENT N°1

présenté par

H. Vredeling

à la proposition de résolution relative aux problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne (document 96)

Rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du chapitre II (premier alinéa de la page 7):

"-INVITE la Commission de la C.E.E. à prendre à son compte, en totalité ou en partie, les charges financières des Instituts de Recherche agricole des Etats associés, pour autant qu'ils le souhaitent, et à mettre à leur disposition des techniciens qualifiés en matière de vulgarisation agricole;"

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE

1960 - 1961

24 NOVEMBRE 1960

EDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT N° 96/2

AMENDMENT N° 2

présenté par

M. CARBONI

à la proposition de résolution relative aux problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Economique Européenne (doc. 96).

I. dans le premier alinéa de la résolution, remplacer les mots :

" à la suite d'une mission "

par les mots :

" à la suite de la seconde mission ".

II. après le premier alinéa, insérer un alinéa nouveau ainsi rédigé :

" Rappelant les termes de la résolution qu'elle avait adoptée le 27 novembre 1959, à la suite de la première mission d'étude."

Or. Fr.

APE 4772

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

D O C U M E N T S D E S E A N C E

1960 - 1961

24 NOVEMBRE 1960

EDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT N° 96/3

AMENDEMENT n° 3

présenté par

M. ESTEVE

à la proposition de résolution relative aux problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Economique Européenne (doc. 96).

A la fin du dernier alinéa de la partie I de la proposition, supprimer les mots :

" de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane ".

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DOCUMENTS DE SÉANCE
1960 - 1961

24 NOVEMBRE 1960

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT N° 96/4

AMENDEMENT n° 4
présenté par M. Estève

à la proposition de résolution relative aux problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Economique Européenne (document 96).

Insérer après le deuxième alinéa de la Partie II de la proposition de résolution, un nouvel alinéa ainsi libellé :

" Rappelle au Conseil des Ministres l'importance qu'elle attache à l'adoption de mesures spéciales faisant bénéficier les pays associés du processus d'accélération, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée le 31 mars 1960 et la déclaration d'intention du Conseil, en date du 13 mai 1960 et s'étonne que le Conseil ne soit parvenu à aucune décision alors que le délai de trois mois qu'il avait fixé à la Commission est depuis longtemps écoulé ".

Or. Fr.

APE 4774

Library Copy

